



Favoriser ensemble l'accès des vacances et des loisirs aux mineurs ayant des besoins particuliers

Une charte écrite collectivement

Depuis quelques années, un travail sur l'amélioration des conditions d'accueil collectif des mineurs sur leurs temps de loisirs et de vacances a été mené par un grand nombre de structures issues des secteurs de l'éducation spécialisée et de l'éducation populaire. Une « charte déontologique » a été écrite et signée par ces derniers. Aujourd'hui, elle est une base de réflexion et de propositions permettant de poser les conditions d'un accueil réussi. Pour faire vivre cette charte, un comité de pilotage s'est constitué.

Des actions et des ressources

Des journées départementale

Fondées sur le partage et la réflexion, ces journées abordent des thématiques liées à l'inclusion. Inscrivez-vous sur le site de la Charte, volet "Agenda".

Un accompagnement des professionnels

En lien avec la Charte, l'UFCV, propose des temps de sensibilisation et des accompagnements individuels ou collectifs sur site.

Des ressources

Outils de sensibilisation au handicap, outils favorisant l'accompagnement ou renseignements généraux liés à l'accueil d'un mineurs à besoins particuliers : la Charte met à disposition un ensemble de ressources.

Pour plus d'informations ou pour adhérer à la Charte, veuillez prendre contact auprès de :

UFCV NORMANDIE

27 avenue du six juin
14000 Caen
0607017524

charte.accueilreussi14@gmail.com
charte-accueil-reussi.org

SDJES CALVADOS

DSDEN du Calvados
2, place de l'Europe
BP 90036

14208 Hérouville Saint Clair Cedex
Tél. 02 31 45 96 67



Encourager l'engagement collectif !

Les temps de vacances et de loisirs sont essentiels au développement de l'enfant, que ce soit au niveau personnel ou collectif. C'est pourquoi la Charte accueil réussi place le mineur et sa famille au centre du projet d'accueil. Selon elle, un accueil réussi se construit grâce au rapport de confiance entre les partenaires, qu'ils soient professionnels ou familiaux. Ensemble, ils font de la continuité éducative un levier de l'accueil réussi.

Les structures sociales et médico-sociales

- Situer la place des loisirs dans les projets d'établissements et les projets personnalisés des jeunes ;
- Associer l'entourage (parents, familles d'accueil...) du mineur au choix de l'accueil et à la démarche de la Charte ;
- Fournir les coordonnées du cadre ou la personne de référence susceptible de répondre pendant la durée de l'accueil ;
- Respecter la confidentialité dans le cadre du secret professionnel partagé quant aux informations communiquées.

La personne en charge du mineur hors organisateurs (ex : parents, famille d'accueil...)

- Associer l'enfant ou le jeune au choix du séjour ;
- Prendre connaissance et adhérer aux projets éducatif et pédagogique de l'organisateur ;
- Prendre toute l'information nécessaire sur les conditions d'organisation de l'accueil ;
- Renseigner les fiches d'inscriptions et communiquer des stratégies éducatives concernant l'enfant ou le jeune ;
- Maintenir un lien pendant l'accueil en cas de besoin.

Les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs

- Donner une information plus précise sur le séjour ;
- Fournir un document d'inscription permettant un lien éducatif et proposer un entretien en amont de l'accueil ;
- Donner les coordonnées du responsable du séjour/de l'animateur référent
- Informer et sensibiliser les équipes sur les publics accueillis
- Respecter la confidentialité dans le cadre du secret professionnel partagé quant aux informations communiquées
- Maintenir un lien pendant l'accueil, en cas de besoin
- Communiquer un bilan personnalisé du séjour